

# COMMUNE DE BASSAN

## COMPTE-RENDU

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07-01-2021

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et fait l'appel :

Membres Présents :

A.BIOLA/G.CAUSSIDERY/V.CANALS/S.RATIE/B.JULIEN/C.CASSAN/F.MARTIN-ABBAL  
JJ.CORON/P.GAULT/C.VINDRINET/M.SANCHEZ/C.PUECH/I.CATTIN/N.CERVERA/  
A.VERNIERES/V.ARGENTIERI/C.GOHIER

Membres Absents (excusés) : R.BONAFOUS (Procuration donnée à P. GAULT)/ MA.SCHERRER  
(procuration donnée à JJ.CORON)

Secrétaire de Séance : G.CAUSSIDERY

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 03-12-2021

#### FINANCES :

1- Vote des restes à réaliser en section d'investissement de l'exercice 2020 :

Approbation à l'unanimité des membres présents des restes à réaliser en section d'investissement de l'exercice 2020 :

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à : 211 960. 00 €

Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à : 143 178. 00 €

2- Vote des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2021 :

Approbation à l'unanimité des membres présents des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2021 dans la limite d'un quart des crédits inscrits au budget 2020 en section d'investissement par opération :

ONA Article 2111 : 550.00 €  
ONA Article 238 : 600.00 €  
ONA Article 2188 : 2 500.00 €  
Opération 349 : 5 200.00 €  
Opération 358 : 4 400.00 €  
Opération 369 : 6 200.00 €  
Opération 380 : 43 000.00 €  
Opération 383 : 4 600.00 €  
Opération 394 : 8 000.00 €

#### CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a demandé à ne pas laisser le poste de 1<sup>er</sup> Adjoint vacant et de le pouvoir dans les meilleurs délais.

1- Election du 1<sup>er</sup> Adjoint :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'élire un 1<sup>er</sup> adjoint qui sera un homme pour respecter la parité.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNIICIPAL DU 07-01-2021  
(SUITE N° 1)

Monsieur Vincent CANALS et Monsieur Vincent ARGENTIERI sont candidats au poste de 1<sup>ER</sup> Adjoint.

L'élection se déroule à bulletin secret, Mme Francine MARTIN-ABBAL est nommée Secrétaire et Mesdames Geneviève CAUSSIDERY et Adeline VERNIERES sont nommées assesseurs.

Les résultats après dépouillement sont les suivants :

Nombre de Votants (enveloppes déposées) :	19
Nombres de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10

Vincent CANALS : 16 voix

Vincent ARGENTIERI : 2 voix

Monsieur Vincent CANALS est proclamé élu 1<sup>er</sup> Adjoint.

### 2- Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint

Monsieur Vincent CANALS, ayant élu 1<sup>er</sup> Adjoint, le poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint est vacant

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'élire un 3<sup>ème</sup> adjoint qui sera un homme pour respecter la parité.

Monsieur Bruno JULIEN et Monsieur Vincent ARGENTIERI sont candidats au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint.

L'élection se déroule à bulletin secret, Mme Francine MARTIN-ABBAL est nommée Secrétaire et Mesdames Geneviève CAUSSIDERY et Adeline VERNIERES sont nommées assesseurs

Les résultats après dépouillement sont les suivants :

Nombre de Votants (enveloppes déposées) :	19
Nombres de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10

Bruno JULIEN : 16 voix

Vincent ARGENTIERI : 2 voix

Monsieur Bruno JULIEN est proclamé élu 3<sup>ème</sup> Adjoint.

### 3- Suppression du poste de 5<sup>ème</sup> Adjoint :

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de :

- Mr Vincent CANALS, en qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint
- Mr Bruno JULIEN, en qualité de 3<sup>ème</sup> Adjoint suite à la vacance de ce poste occupé par M. Vincent CANALS

Le poste de 5<sup>ème</sup> adjoint occupé par M. Bruno JULIEN devient vacant.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de supprimer le poste de 5<sup>ème</sup> Adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNIICIPAL DU 07-01-2021  
(SUITE N° 2)

4- Nomination d'un correspondant tempête :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mail transmis par ENEDIS sollicitant la Commune pour nommer un correspondant Tempête ENEDIS, représentant de la Commune, pour assurer l'interface entre la Commune et ENEDIS afin améliorer les conditions de dépannage des usagers lors de sinistres significatifs.

Après avoir informé le Conseil Municipal des différentes missions de ce correspondant et indiqué que des animations « Correspondant Tempête » seront organisées en 2021, Monsieur le Maire propose de nommer : Mr Vincent CANALS.

Approbation à l'unanimité des membres présents de cette nomination

**RESSOURCES HUMAINES :**

1- Modification du Tableau des effectifs de la Filière Administrative :

Approbation à l'unanimité des membres présents de la création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01-03-2021.

**CONVENTIONS :**

1- Convention Chantiers Insertions pour la maison Culturelle 2 place de la République :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que dans le cadre du projet de requalification du Centre Historique de la Commune des travaux d'aménagements intérieur du bâtiment sis 2 place de la République sont nécessaires.

Le PLIE de Béziers Méditerranée, a confié à l'association Passerelles Chantiers la mise en place du chantier d'insertion intitulé « CABM ».

La Convention a pour objet de contractualiser les engagements réciproques de la Commune de BASSAN et de l'association PASSERELLES CHANTIERS pour la réalisation d'un chantier d'insertion bâtiment et d'utilité sociale sur la Commune de BASSAN.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante des termes de la convention qui prévoit :

- Le nombre de personnes embauchées (12 personnes) et les critères d'embauche
- Les dates et la durée du chantier (6 mois)
- Le montant de la participation de la Commune de 6 017.26 € pour la main d'œuvre (la commune prend directement à sa charge les frais de fournitures pour le chantier d'insertion)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les termes de la Convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**PROJETS :**

1- Achat de la parcelle AN N° 157 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que conformément à la délégation qu'il lui a été octroyée lors de la séance du 02-06-2020, la Commune a exercé son droit de préemption lors de la vente de la parcelle AN N° 157 emplacement réservé N°8 du PLU au prix de vente proposé par le propriétaire de 10 000.00 € (dix mille euros).

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNIICIPAL DU 07-01-2021  
(SUITE N° 3)

La propriétaire acceptant de vendre cette parcelle à la Commune, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le prix de vente et l'autoriser à signer l'acte notarié et toutes les pièces du dossier

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à 18 voix pour et une voix contre : Mr Vincent ARGENTIERI approuve les propositions de Monsieur le Maire.

2- MAPA N° 01-2021 : Honoraires du Cabinet GAXIEU pour les études d'avant-projet de l'Aménagement de la rue du Puits Neuf et de la rue de Belleville :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'Aménagement de la Rue du Puits Neuf et de la Rue de Belleville, il a été proposé au Cabinet GAXIEU de réaliser un avant-projet sommaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Cabinet GAXIEU pour un montant des honoraires de 6 500.00 € H.T soit 7 800.00 € T.TC pour un contenu de la mission :

- Confirmer la faisabilité de la solution retenue et en déterminer les principales caractéristiques
- Proposer une implantation topographique des principaux ouvrages
- Proposer une décomposition en tranches de réalisation et préciser la durée des travaux
- Permettre au Maître d'Ouvrage de prendre et de confirmer la décision de réaliser le projet, d'en arrêter définitivement le programme et d'en déterminer les moyens nécessaires
- D'établir l'estimation du coût prévisionnel des travaux, en distinguant les dépenses en partie d'ouvrage et de nature de travaux et en indiquant l'incertitude qui y est attaché compte tenu des bases d'estimation utilisées

Et un rendu de documents :

- Mémoire explicatif
- Plans et descriptifs des ouvrages
- Estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux décomposée en lots séparés
- Dossier et consultations nécessaires à l'obtention des autorisations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les honoraires du Cabinet GAXIEU l'autorise à signer l'acte d'engagement.

**SUBVENTIONS :**

1- Subvention à l'Ecole de Musique de SERVIAN 2020 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 25-06-2020 il avait voté une subvention de 3 000.00 € (trois mille euros) à l'Ecole de Musique de SERVIAN.

En Décembre 2020, la Commune a reçu le décompte de la subvention à payer pour un montant de 3 717.19 € (décompte calculé à la fois au prorata du nombre d'élèves et au prorata de la population).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante que la Commune n'accepte pas de payer le supplément de subvention demandée par l'Ecole de Musique de SERVIAN.

IL propose également de prendre contact avec les Communes qui subventionnent également l'Ecole de Musique pour demander la tenue d'une assemblée générale extraordinaire afin de revoir le mode de calcul des subventions.

Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNIICIPAL DU 07-01-2021  
(SUITE N° 4)

**QUESTIONS DIVERSES :**

- 1- Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 4 Février 2021
- 2- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion de la Commission d'Urbanisme la Semaine 3 (les conventions et l'ordre du jour seront envoyés par mail la semaine 2)
- 3- Intervention de Mr Vincent ARGENTIERI concernant :
  - L'absence de clôture à l'espace de jeux du Crès

Monsieur le Maire répond qu'une clôture sera installée lorsque l'espace sera totalement aménagé. Il rappelle qu'un panneau sur le site informe que les parents sont sous la responsabilité des parents.

- L'installation de la Fibre
- Problématique des jeunes au voisinage de la Salle des Fêtes

Le Maire : Alain BIOLA

Les Membres Présents